AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0242
FR0012452746-FS0124

8 février 2019

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

SAFE ORTHOPAEDICS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 février 2019, la société par actions simplifiée Keren Finance[1] (178 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 février 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société SAFE ORTHOPAEDICS et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 274 282 actions SAFE ORTHOPAEDICS représentant autant de droits de vote, soit 5,51% du capital et 4,83% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SAFE ORTHOPAEDICS sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Raphael Elmaleh. La société Keren Finance déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 41 268 022 actions représentant 47 038 207 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.